

DÉLIBÉRATION

Membres en exercice : 80
Présents : 49
Pouvoirs : 09

CONSEIL DE TERRITOIRE SEANCE DU 16 AVRIL 2019 A 20H00

Délibération CT2019/04/16-11 – Approbation de la révision du règlement local de publicité de Livry-Gargan

Rapporteur : Claude CAPILLON, 1^{er} Vice-président

DATE DE CONVOCATION : 10 avril 2019.

PRÉSIDENCE de Michel TEULET, Président de l'établissement public territorial Grand Paris Grand Est

LIEU DE RÉUNION : salle du Conseil de Noisy-le-Grand, place de la Libération à Noisy-le-Grand (93160)

PRÉSENTS : Mmes et MM. AMERICO Michel, AMORE Félicité, AMOZIGH Joëlle, ARCHIMEDE Pierre, AUBRY Bénédicte, BAILLY Dominique, BARBIERI Michel, BARRAUD Amélie, BARTH Franck, BODIN Roger, BORDES Roselyne, BOUDJEMAI Kaïssa, BOUVARD Jacques, BOYER Jean-Pierre, CADORET Henri, CALMEJANE Patrice, CAPILLON Claude, CHOULET Michèle, CLAVEAU Michèle, COPPI Katia, CRANOLY Rolin, DALLIER Philippe, DELORMEAU Christine, DEMUYNCK Christian, FIGEL-MARTEL Sylvie, GAUTHIER Christine, GENESTIER Jean-Michel, GUILBERT Georges, HAGEGE Dominique, HARDEL Patrice, HELENON Joëlle, HUART Marie-Claude, ISCACHE Martine, LE MASSON Gilbert, LE TALLEC Bernard, LELLOUCHE Nicole, LEMOINE Xavier, MAGE Pierre-Etienne, MAHEAS Jacques, MARTIN Pierre-Yves, MARTINACHE François, MIERSMAN Michel, RATEAU Chantal, RICHARD Stéphanie, ROY Patrice, SARDA Patrick, SCHLEGEL Eric, TEULET Michel, VIEUX-COMBE Evelyne.

ABSENTS/POUVOIRS : Mmes et MM. ALLEMON Eric, AWAD-SHEHATA Stéphanie, BENTAHAR Abdelkader, BLUTEAU Jean-Michel, BOUCHER Martine, BOURICHA Fayçale, CARBONNELLE Serge, CISSE Mariam, DESHOQUES Monique (pouvoir à BOUVARD Jacques), EPINARD Serge, FAUBERT Jacques, FAUCONNET Jean-Paul, FICCA Grégory, ITZKOVITCH Ivan, KLEIN Olivier (pouvoir à DELORMEAU Christine), MALJEAN Jean-Pierre (pouvoir à MAHEAS Jacques), MANTEL Aurélie, MARSIGNY Brigitte, MARTINS Marylise, MAUPOUSSIN Stéphanie, METTEIL Magali (pouvoir à MAGE Pierre-Etienne), MILOTI Donni, PELISSIER André, PRUDHOMME Gérard (pouvoir à MARTIN Pierre-Yves), REYGNAUD Marie-Françoise (pouvoir à HUART Marie-Claude), SCHUMACHER Alain (pouvoir à LEMOINE Xavier), TAYEBI Samira, TESTA Richard (pouvoir à Patrice HARDEL), THIBAUT Magalie, TORO Ludovic (pouvoir à SCHLEGEL Eric), VAVASSORI Patricia.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BARTH Franck

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20190416-CT2019-04-16-11-
DE
Date de télétransmission : 23/04/2019
Date de réception préfecture : 23/04/2019

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 59 XV,

VU le décret n°2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand-Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Noisy-le-Grand,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5219-2 et suivants,

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 581-14, L. 581-14-1, R. 581-72 à R. 581-80,

VU le code de l'urbanisme, et notamment le titre V du livre 1^{er},

VU la délibération du Conseil municipal de Livry-Gargan du 17 décembre 2015 prescrivant la révision du règlement local de publicité,

VU la délibération du Conseil de territoire n° CT2016/04/08-21 du 8 avril 2016 prenant acte de la poursuite et de l'achèvement des procédures de plan local d'urbanisme, plan d'occupation des sols et de règlement local de publicité engagées avant le 1^{er} janvier 2016,

VU la délibération du Conseil de territoire n° CT2017/02/28-08 du 28 février 2017 portant débat sur les orientations générales du règlement local de publicité de Livry-Gargan,

VU la délibération du Conseil de territoire n° CT2017/05/23-11 du 23 mai 2017 arrêtant le projet de règlement local de publicité de Livry-Gargan et tirant le bilan de la concertation,

VU l'arrêté du Président n° 2017-406 en date du 22 septembre 2017 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de règlement local de publicité de Livry-Gargan,

VU l'avis défavorable du commissaire enquêteur en date du 16 janvier 2018,

VU la délibération du Conseil de territoire n° CT2018/06/19-17 du 19 juin 2018 portant arrêt du projet de règlement local de la publicité de Livry-Gargan modifié suite à la première enquête publique,

VU la délibération du Conseil de territoire n° CT2018/06/19-18 du 19 juin 2018 réitérant la demande d'autorisation et demandant l'ouverture d'une enquête publique,

VU l'arrêté du Président n° 2018-477 en date du 30 octobre 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de règlement local de publicité de Livry-Gargan,

VU les avis émis par les personnes publiques associées,

VU les observations recueillies pendant l'enquête publique,

VU le rapport et l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 11 février 2019,

CONSIDERANT que le projet de révision du règlement local de publicité de Livry-Gargan est modifié pour tenir compte des observations recueillies pendant l'enquête publique sur les points suivants :

- nouveau titre du paragraphe 5.6,
- division du paragraphe 6.1 en deux paragraphes 6.1.1 et 6.1.2
- ajout d'une disposition interdisant les dispositifs masquant ou réduisant la vue des panneaux de circulation,
- corrections de diverses formulations erronées,

Accusé de réception en préfecture 093-200058790-20190416-CT2019-04-16-11- DE Date de télétransmission : 23/04/2019 Date de réception préfecture : 23/04/2019
--

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS • COUBRON • GAGNY • GOURNAY-SUR-MARNE • LE RAINCY •
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS • LIVRY-GARGAN • MONTFERMEIL • NEUILLY-PLAISANCE •
NEUILLY-SUR-MARNE • NOISY-LE-GRAND • ROSNY-SOUS-BOIS •
VAUJOURS • VILLEMOMBLE

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil de territoire d'approuver le règlement local de publicité de Livry-Gargan,

Après en avoir délibéré,

- **A l'unanimité**

APPROUVE la révision du règlement local de publicité de Livry-Gargan, tel qu'annexé à la présente délibération.

DIT que conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de l'Etablissement public territorial et en mairie de Livry-Gargan, et que mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 16/04/2019.

Affiché - Notifié le **23 AVR. 2019**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil sis 7, rue Catherine Puig à Montreuil (93558). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Le Président,

Michel TEULET

Accusé de réception en préfecture
093-200058790-20190416-CT2019-04-16-11-
DE
Date de télétransmission : 23/04/2019
Date de réception préfecture : 23/04/2019